



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250623-20250645-DE

DELIBERATION N°2025-06-45

Emprunt FCTVA 2025-2026

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme URBAIN, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

Mme BIGAY par Mme GUERITEAU, M. SEGUIER par M. LEPRETRE, Mme QUINET par M. COLLIN, Mme RIVIERE par M. COURTOT, M. LANGLOIS par M. SENNEUR, Mme JANCEK par Mme KARM, M. LECOT par M. CAMARD, Mme RAULT par Mme MANTRAND, M. GIBERT par M. CHOLET

ABSENTS :

Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme HUARD, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29
Représentés : 9
Votants : 25
Présents : 16
Absents : 4

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe CHOLET est désigné secrétaire de séance.

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la mise en concurrence effectuée en vue de la souscription d'un emprunt FCTVA d'un montant de 450 000 € pour le financement de la TVA acquittée sur les investissements de 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout document pris pour son exécution ;

CONSIDERANT l'offre du Crédit Agricole 1 Parc Ariane Bâtiment Uranus 78280 Guyancourt ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales, réunie le 12 juin 2025

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Crédit Agricole 1 Parc Ariane Bâtiment Uranus 78280 Guyancourt , un contrat relatif à la souscription d'un emprunt FCTVA pour le financement de la TVA acquittée sur les investissements de 2025, ainsi que tout document pris pour son exécution, aux conditions suivantes :

- Montant : 450 000 €
 - Durée : 3 ans
 - Taux fixe de 2,79%
 - Amortissement du capital : in fine
 - Périodicité des intérêts : trimestrielle
 - Base de calcul : 360/360
 - Commission : 500 €
 - Versement des fonds : en 1 fois dans un délai maximum de 3 mois à partir de l'édition du contrat
- Remboursement anticipé, partiel ou total, possible à la fin de chaque période d'intérêt sans pénalités

Philippe CHOLET

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire

